

COLLÈGE
JACQUES PRÉVERT
- ROMILLÉ -

PORTES OUVERTES
30 JANVIER



Mot du Principal

Le projet de notre établissement est bâti sur l'ambition collective de faire grandir, s'épanouir et réussir chacun des élèves dans un cadre de vie serein et respectueux.

C'est au travers de temps éducatifs et pédagogiques variés que tous les adultes du collège ont le souhait de permettre à chaque jeune de se construire, d'acquérir des savoirs, de développer ses capacités à utiliser ses connaissances dans toutes les situations.

Le temps du collège marque un tournant décisif dans la vie d'un jeune. Progressivement, il prend plus d'assurance, se voit confier des responsabilités, commence à faire des choix et apprend à se projeter dans le futur. Cette évolution lui demande du temps et nécessite des efforts personnels de travail et de respect. Le soutien de sa famille est important.

Pour parvenir à ses objectifs, chaque collégien peut compter sur notre communauté éducative (enseignants, personnels de vie scolaire et administratifs, agents techniques), pour qui l'éducation est plus qu'une simple profession, mais bien la mission de former les citoyens de demain.

Cyrille BUSSO, Principal
et tous les personnels du collège.

Agrandissement du collège par le Conseil départemental

Les travaux, d'un montant de 7 millions d'euros sont à présent terminés et la capacité d'accueil du collège est portée à 700 élèves. Après de nouveaux espaces de vie scolaire, de restauration et un nouveau CDI, c'est une nouvelle cour paysagée et pensée avec les élèves qui a vu le jour à la rentrée 2024.

Le collège en chiffres à la rentrée de septembre 2026 (prévisions)

A la prochaine rentrée le collège comptera 23 classes pour 591 élèves :

- 151 élèves de 6ème dans 6 classes (28 élèves/classe)
- 154 élèves de 5ème dans 6 classes (26 élèves/classe)
- 156 élèves de 4ème dans 6 classes (26 élèves/classe)
- 130 élèves de 3ème dans 5 classes (29 élèves/classe)

Programme des représentations

Chorale 18h00
 19h00



Affectation

Dans l'enseignement public, votre enfant sera affecté par l'inspecteur d'académie dans le collège du secteur géographique de votre domicile. Les écoles primaires du secteur sont : Bécherel – Cardroc - La Chapelle Chaussée – Clayes - Les Iffs - Irodouer – Langan - Langouët – Miniac sous Bécherel - Pleumeleuc – Romillé – Saint-Pern.

Une dérogation peut être accordée pour venir au collège Jacques Prévert : les familles en font la demande sur le site « démarches simplifiées ». Les demandes sont examinées en fonction des capacités d'accueil de l'établissement et selon des critères favorisant les élèves en situation de handicap, les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante, les élèves boursiers et ceux devant suivre un parcours scolaire particulier.

Inscription en sixième

Le collège vous fera parvenir un courriel mi-juin comportant 2 liens internet :



- Mise à jour de la base élève **(jusqu'au 26 juin 2026)**
Vérifiez soigneusement les informations. Il vous sera demandé de choisir :
 - Le régime de votre enfant (demi-pension, externe)
 - Si vous désirez lui faire suivre l'enseignement facultatif de chorale.
- Dossier d'inscription via démarches simplifiées **(jusqu'au 3 juillet 26)**.

INSCRIPTION AU COLLÈGE

5 questions clés sur l'affectation de votre enfant

Votre enfant entre en 6^e et vous vous posez des questions sur le **choix de son futur établissement**.



Pour l'entrée en 6^e, mon enfant est-il affecté d'office dans un collège ?

✓ **Oui**. Il a la garantie d'une place dans le collège de votre secteur, d'après la carte scolaire de votre département de résidence. C'est en général le plus proche de votre domicile.



Puis-je choisir un autre collège public ?

✓ **Oui**. Vous devez faire une demande de dérogation au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Mais la place de votre enfant n'est pas garantie avant réponse définitive.



Puis-je faire une demande de dérogation directement sur internet ?

✓ **Oui et non**. Selon votre département, vous devez remplir un document papier ou en ligne appelé « Formulaire d'assouplissement à la carte scolaire ». Cela est indiqué sur le site internet de la direction des services de l'éducation nationale de votre département.



Ma demande de dérogation est-elle forcément acceptée ?

✗ **Non**. Cela dépend des capacités d'accueil du collège visé. Si les dérogations sont plus nombreuses que les places disponibles, il y a un ordre de priorité (critères de santé, de ressources, familiaux, de parcours scolaire).



Mon enfant est-il inscrit automatiquement dans son collège d'affectation ?

✗ **Non**. Une fois l'affectation décidée par le DASEN (collège de secteur ou autre collège), vous devez procéder à son inscription dans l'établissement.

CM1 et/ou CM2 des écoles de secteur

Journée d'immersion et de découverte

- Du 26 au 30 janvier pour les écoles de secteur volontaires (Chapelle-Chaussée, Langan, Langouët, Clayes, Cardroc et Irodouer)
- 1^{ère} semaine de juin 2026 pour l'école de Romillé et de Pleumeleuc



Calendrier informatif des opérations d'inscription

Réalisé par la famille

Proposé par le collège

PROJET DE JOURNÉE IMMERSIVE DES ACTUELS CM1 et/ou CM2 - janvier

Écoles de Cardroc, Clayes, Irodouër, La Chapelle Chaussée,
Langouët, Langan

PORTES OUVERTES – 30 janvier 2026 de 17h30 à 20h00

Présentation du collège et des enseignements obligatoires
(français, mathématiques, histoire-géographie, sc. physiques et de la vie et
de la terre, arts plastiques, éducation musicale, technologie, anglais)

ou facultatifs (langue et culture de l'antiquité, chant choral),

des activités accessibles hors temps scolaire
(Clubs : « E3D , jeux « set & maths » travaux manuels, couture,
AS Gym, Step, Sports Co, Raquettes, Crossfit, Futsal, Activités de pleine
nature),

des démarches développement durable (établissement labélisé E3D)

ORIENTATION – mars/avril

Choix de la filière pour la poursuite d'étude de votre enfant

Fiche de liaison volet 1 et 2 à faire compléter par le directeur d'école et la
transmettre (hors secteur ou établissement privé) à l'établissement
souhaité

PROJET DE JOURNÉE IMMERSIVE DES ACTUELS CM1 et/ou CM2 – juin

Écoles de Romillé et de Pleumeleuc

AFFECTATION - juin

Accès par votre espace Educonnect Parent - Résultat d'affectation
accessible début juillet

Affectation au collège de secteur qui dépend de votre adresse postale, sauf
dérogation

INSCRIPTION – fin juin/début juillet

Le collège d'affectation vous indique les procédures d'inscription. Le dossier
papier ou numérique est à compléter et à retourner selon les indications
fournies à l'établissement d'affectation.



Enseignements 2026-2027

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4h30	4h30	4h30	4h
Mathématiques	4h30	3h30	3h30	3h30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3h	3h	3h	3h30
Langue vivante 1	4h	3h	3h	3h
Langue vivante 2	-	2h30	2h30	2h30
Sciences de la vie et de la Terre	3h	1h30	1h30	1h30
Sciences physiques	3h	1h30	1h30	1h30
Technologie	-	1h30	1h30	1h30
Éducation physique et sportive	4h	3h	3h	3h
Arts plastiques	1h	1h	1h	1h
Éducation musicale	1h	1h	1h	1h

Une langue vivante supplémentaire en 5^{ème} :

Allemand

Espagnol

Enseignements facultatifs :

Engagement à l'année :

Chorale (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

Engagement de la 5^{ème} à la 3^{ème}

Langue et culture de l'antiquité (à partir de la 5^{ème})

Suivi et soutien aux élèves

6^{ème}

Groupes de besoin

Français et Mathématiques

5^{ème}

Groupes de besoin

Français et Mathématiques

3^{ème}

Accompagnement personnalisé

Hist-Géo (oral et argumentation)

Protocole pHARe de prise en charge des pratiques d'intimidation au collège :

pHARe

Cette méthode de la préoccupation partagée est mise en œuvre depuis plusieurs années au collège. Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de moqueries ou intimidations et d'autre part sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement). Toute personne (élève, personnel ou responsable légal) ayant connaissance d'une situation d'intimidations ou de moqueries à caractère répétitif doit immédiatement le signaler à Mme LE GOFF ou un adulte de l'établissement.

Cette année des élèves « Ambassadeurs pHARe » ont également été formés.



Activités associatives

Association sportive (UNSS)

Portée par les enseignants d'EPS, l'association sportive propose des activités sportives aux élèves adhérents le mercredi après-midi et certains midis (step, crossfit, basket, handball)

Association des parents d'élèves (APE)

L'association des parents du collège vise à faire le lien entre l'équipe pédagogique et les parents d'élèves. Elle finance notamment une partie des actions et des projets touchant à la vie des collégiens.

FSE (le foyer socio-éducatif)

- Finance les différentes activités extrascolaires auxquelles peuvent participer tous les élèves (ateliers, voyages et sorties pédagogiques, foyer des élèves {jeux, aménagements...}, activités sportives, actions citoyennes) ;
- Participe à des actions ponctuelles : semaine de l'école publique ; aide à la mise en place de projets pédagogiques ; actions pour un meilleur climat scolaire ;
- Rend également des services aux familles : achats groupés de livres à tarifs réduits.

Clubs :

Couture

Travaux manuels

Jeux « Set et Maths »

Restauration et aides financières

Restauration

Pour l'accès au self, votre enfant est muni d'une carte à code-barre lui permettant de retirer un plateau.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :

- En qualité de demi-pensionnaire (facturation forfaitaire au trimestre, coût repas 3,10€)
- En qualité d'externe (facturation au repas, coût repas 3,65€).

Aides aux frais de restauration et de scolarité

- Aides individuelles ponctuelles, sur demande de la famille : fonds social cantine, collégien et caisse de solidarité
- Bourses nationales des collèges soumises à conditions de ressources et sur inscription de la famille (portail Éduconnect). Date limite avant les vacances scolaires d'octobre.



Les différents interlocuteurs et le rôle de chacun

Le Principal : M. BUSSO est le responsable du collège. Il organise le travail des adultes et des élèves de l'établissement. En lien avec le conseil d'administration il prend les décisions importantes concernant la vie du collège. Il est secondé par le Principal Adjoint et par le Secrétaire Général. Il s'occupe du suivi des classes de 5^{ème} et 3^{ème}.

Le Principal-Adjoint : M. ETIENNE est chargé d'élaborer et de modifier les emplois du temps des élèves et des professeurs. Il organise le fonctionnement et les aspects pratiques du collège au quotidien et des élèves à besoin éducatif particulier. Il est responsable du suivi des élèves des 6^{ème} et 4^{ème}.

Le secrétariat de direction et de scolarité : Mme LECREQ s'occupe de la gestion administrative du collège et des dossiers scolaires (inscription, certificat de scolarité, changement de coordonnées, accompagnement et assistance informatique aux parents...).

Le Secrétaire Général : M. CORRE a en charge la gestion financière et matérielle de l'établissement. Il encadre les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et participe notamment à la mise en œuvre des projets pédagogiques dans leur ensemble.

Le secrétariat de gestion : Mme BRIEUC s'occupe notamment des règlements de cantine, des manuels scolaires, des voyages et sorties scolaires, des cartes de cantine et des aides financières à destination des familles (fonds sociaux, caisse de solidarité, bourses de collège).

Les agents : Ils vous accueillent physiquement et téléphoniquement à la loge. Ils veillent quotidiennement à rendre les locaux opérationnels et accueillants (maintenance, entretien). Le midi ils assurent le service de restauration.

La CPE (Conseillère Principale d'Education) : Mme LE GOFF est responsable de la vie scolaire. Elle contrôle les absences et les retards des élèves, dont elle suit la scolarité en général. Avec son équipe d'assistants d'éducation, elle est chargée de veiller à ce que tout se passe bien au sein du collège.

Les assistants d'éducation : Ils ont pour mission d'encadrer les élèves sur les temps de pause (intercours, récréation et pause du midi). Ils gèrent aussi les études et peuvent proposer du soutien scolaire.

Les accompagnantes d'élèves en situation de handicap : Elles ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'elles interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

La Psy-EN : Mme VERDYS-GUTAN spécialiste des questions d'orientation, est là pour guider, conseiller, renseigner sur l'orientation. Elle peut aider à réfléchir et à faire des choix. Elle peut également accueillir les élèves qui ont besoin d'un soutien psychologique.

L'infirmière : Mme LE FOL est à l'écoute des élèves et s'investit également dans les actions de prévention en rapport avec la santé et la citoyenneté. Elle peut donner aussi les premiers soins aux élèves qui sont malades ou blessés au collège. Si votre enfant bénéficie d'un projet d'accueil individualisé (PAI), prenez contact avec l'infirmière par téléphone ou courriel.

L'assistante sociale référente du collège (DSDEN 35) : Mme VERDIER peut être sollicitée pour toute situation particulière.



La professeure documentaliste : Mme VAUVY gère et organise le centre documentaire du collège. Elle enseigne des méthodes de recherche documentaire et de maîtrise de l'information. Elle propose des projets autour de la lecture et de l'ouverture culturelle.

Le professeur Principal : C'est le premier interlocuteur en cas de problème, pour une question à poser, des conseils à demander... Les parents peuvent demander à le rencontrer s'ils souhaitent faire un point sur la scolarité.



Les horaires du collège

08H10	Ouverture du portail	13H ou 13H50	Reprise des cours selon emploi du temps
08H25	Première sonnerie		
08H30	Début des cours	13H45 – 14H	Quart d’heure lecture
10H19-10H36	Récréation	15H49– 16H07	Récréation
11H32 ou 12H25	Déjeuner selon emploi du temps	17H	Fin des cours

Projets, sorties et voyages pédagogiques réalisés au 31 janvier

Parcours citoyen :

- Sensibilisation contre le harcèlement auprès de toutes les classes de 6^{ème} (dernière quinzaine de novembre avec la Psy-EN et la CPE).
- Sensibilisation à la persévérance scolaire auprès des 6^{èmes}.
- Intervention de la ligue de l’enseignement autour des usages des réseaux sociaux, de la MPF et de la laïcité auprès des classes de 6^{ème} et 4^{ème}.
- Animation sur le temps méridien avec les délégués sur le harcèlement et sur la rentrée

E3D :

- Jardin et poulailler gérés par les élèves
- Semaine verte en lien avec la mairie
- 3^{ème} édition du TROC au collège
- Sensibilisation aux méfaits de la Fast Fashion et beaucoup d’autres projets par les eco-délégués.



Climat scolaire :

- Travail des délégués du Conseil de la Vie Collégienne (CVC) avec Mmes CHAMPALAUNE, LAMBERT, MILLE, sur les actions à mener :
 - Concours de Dessins de Noël
 - Sonnerie
 - Journées internationales
 - Carnaval
 - Bal des 3^{èmes}
 - Semaine des langues

Parcours avenir :

- Séance de la Psy-EN en début d’année dans chaque classe de 3^{ème} sur l’orientation.
- Stage d’observation de 3^{ème} (du 26 janvier au 30 janvier).
- Visites d’entreprises organisées par 3 enseignantes.
- Forum des métiers (mars 2026).
- Cérémonie de remise des diplômes du DNB.

Parcours santé

- Course parrainée
- Intervention égalité « Garçons, Filles ». Labellisation « Egalité Fille-Garçon-niveau 1 »



- Interventions sur le thème de la puberté auprès des classes de 5^{ème} par l'infirmière scolaire
- Distribution 1 fois/semaine d'un fruit à l'arrivée au collège (subvention européenne) à partir de janvier.

Parcours EAC

- Le mémorial de Caen et les plages du débarquement, classes de 3^{ème}.
- Découverte du festival Travelling – 3^{ème}
- Participation au concours « Prix Ados » - 3 & 4^{ème}
- Découverte de la Côte d'Émeraude – 4^{ème}
- Résidence d'artiste avec Alice BOSSUT – 6^{ème}
- Visite des Champs libres et du Musée de Bretagne – 6^{ème}
- Représentation de la pièce « Mytho Perso » au CDI par le Collectif Becs Verseurs – 6^{ème}



De nombreux autres projets à venir : une journée découverte à Dinard du tourisme de l'économie portuaire et des traces du tourisme du 19^{ème} siècle en mai...

Contacts

DSDEN d'Ille et Vilaine

DIVEL - Division des élèves

<https://www.education.gouv.fr/l-inscription-au-college-11987>

Direction des Services Départementaux de l'Éducation
Nationale d'Ille et Vilaine

1 quai Dujardin - CS 73145 - 35031 RENNES Cedex

☎ : 02 99 25 10 53

✉ : ce.divel35@ac-rennes.fr

Collège Jacques Prévert

<http://collegejacquesprevertromille.fr/>

Rue René Cutté -35850 RENNES

☎ : 02 99 23 24 94

✉ : ce.0350057x@ac-rennes.fr

BLOC NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

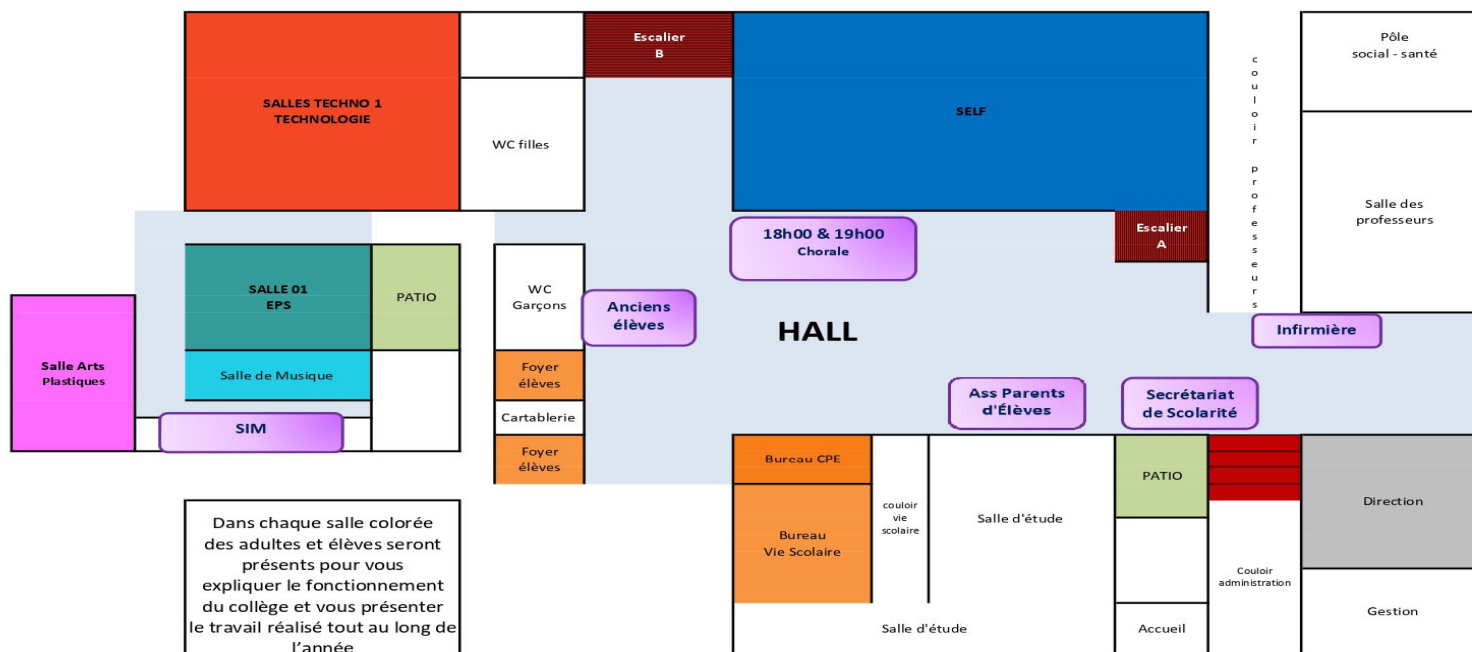
.....

.....

.....

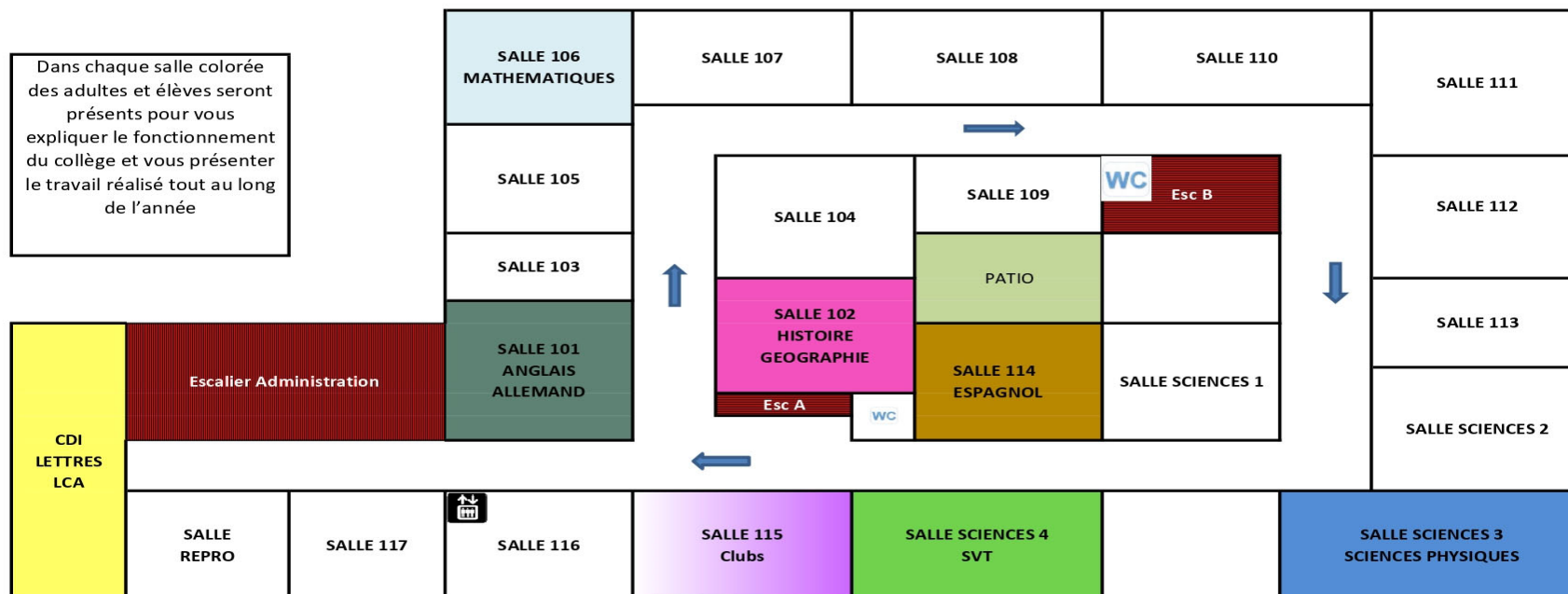


Plan du Rez-de-chaussée



Plan du 1er étage

Dans chaque salle colorée
 des adultes et élèves seront
 présents pour vous
 expliquer le fonctionnement
 du collège et vous présenter
 le travail réalisé tout au long
 de l'année







Transport scolaire **BREIZHgo**

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh
à compter de la fin mai 2025

Simple & rapide

Accessible
7 jours / 7
24 h / 24



breizhgo.bzh

INSCRIPTION EN LIGNE AU TRANSPORT SCOLAIRE



Simple & rapide

Pourquoi s'inscrire en ligne ?

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site breizhgo.bzh à compter de la fin mai. Au-delà du 11 juillet 2025 (date à confirmer), une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un email vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

L'inscription en ligne, c'est :

- un espace unique pour l'inscription de vos enfants
- accessible 7 jours/7 et 24h/24
- simple et rapide

En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

Comment réaliser votre inscription en ligne ?

1. Rendez-vous sur breizhgo.bzh, rubrique Transports scolaires.
2. Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien « Inscription en ligne ».
3. Renseignez une adresse email. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée d'une année sur l'autre.
4. Répondez à la question suivante : « un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolaires pour l'année 2023 - 2024 ? ».
5. Un email vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne.
6. Remplissez les différents champs du formulaire en ligne, ajoutez une photo d'identité de votre enfant et validez votre demande.

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé réception par email et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre l'instruction de votre dossier.

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 du lundi au samedi

Du lundi au samedi de 8h à 20h
Contactez-nous via le formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter



